

PUBLIC

Toute personne du secteur d'activité du spectacle souhaitant acquérir des connaissances et des compétences dans ce domaine.

OBJECTIFS

- Identifier les risques générés par les activités du spectacle.
- Sensibiliser des différents acteurs du secteur, quelques soient leurs responsabilités, à leur obligation de mettre en œuvre les actions correspondantes.

CONTENU

Module 1 : Cadre juridique de la prévention des risques

- La prévention des risques selon le code du travail
- Principes généraux de prévention
- Recommandations
- Normes
- Spécificités du spectacle : exploitants, producteurs et diffuseurs, prestataires, entrepreneur de spectacles, réglementation ERP

Module 2 : Les risques professionnels dans le secteur du spectacle

- Définition du risque
- Statistiques des accidents
- Inventaire des risques généraux
- Risques spécifiques du secteur d'activité

Module 3 : Les outils de la démarche

- Document unique et plan de prévention
- Mise en œuvre : Evaluation des risques, hiérarchisation, plan d'action.



Module 4 : La formation obligatoire

- Formation liées aux postes de travail
- Formation des membres du CHSCT
- Habilitations et recommandations

Module 5 : Acteurs de la prévention - Responsabilités en jeu

- Inspection du travail, Sécurité sociale, Médecine du travail, CHSCT et délégués du personnel
- Rôles respectifs dans la démarche de prévention
- L'employeur, les salariés, la délégation de pouvoirs
- Responsabilités et sanctions

INTERVENANTS

Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité.

VALIDATION

Test final sous la forme d'un QCM (fin de journée)

DURÉE

1 journée (7 heures).

COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût : nous consulter

Contactez-nous au 02 51 86 47 84 pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (intra).



Document non contractuel